

Suite à plusieurs cambriolages sur le territoire de la commune et dans les communes avoisinantes, la plus grande vigilance est recommandée.

Vous pouvez consulter la plaquette éditée par la préfecture pour se prémunir des cambriolages et des vols par ruse : [cliquer ici](#)

En cas d'absence durable

- Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations "Tranquillité vacances" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

- Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

- Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

- Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

Vous êtes victime d'un cambriolage

Composez le 17 ou le 112

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables volés :

SFR : 10 23

Orange : 0 800 100 740

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00